

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 2 avril

### Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

---



## Coronavirus COVID-19 15 nouveaux cas confirmés à Mayotte : 116 au total

A Mayotte, 15 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 ont été identifiés, portant désormais à 116 le nombre total de cas.

### Situation sanitaire

- **116 cas** confirmés de Covid-19 à Mayotte (dont 25 professionnels de santé)
- **13** patients actuellement hospitalisés au CHM dont 10 dans le service de médecine et 3 dans le service de réanimation.
- **10** patients sont officiellement guéris
- **2 décès** sont à déplorer chez des personnes dont l'état de santé était extrêmement fragile

Les équipes de Santé Publique France restent mobilisées pour retracer l'ensemble des cas contacts que chaque personne infectée a pu côtoyer dans les 14 derniers jours.

A Mayotte, la plupart des nouveaux cas reste liée à des cas confirmés antérieurement, dans le cercle familial ou professionnel.

Depuis l'introduction du virus à Mayotte, plus de 700 tests ont été réalisés par le laboratoire du CHM.

### Suivi des cas positifs au COVID-19 à domicile

La plupart des cas confirmés positifs au COVID-19 ne nécessitent pas une hospitalisation au CHM.

Après avoir effectué le dépistage au COVID-19 :

- Un médecin contacte le patient par téléphone pour lui annoncer le diagnostic positif. Si celui-ci ne présente pas de symptômes sévères et si son milieu de vie le lui permet, le patient peut rester confiné à domicile.
- Le médecin vérifie que le patient ne présente pas d'autres fragilités (*diabète, obésité, cancer, maladies cardiovasculaires, insuffisance rénale, grossesse...*) et lui rappelle :
  - Qu'il doit adopter et respecter strictement des précautions indispensables pour éviter de propager le virus : ne pas du tout sortir de chez soi, rester à distance des personnes avec lesquels on vit et dormir seul, ne pas partager les objets de tous les jours (couverts, savon, téléphone) et se laver très souvent les mains avec de l'eau et du savon.
  - Qu'il doit sans attendre appeler le Centre 15 en cas d'altération de son état de santé, et notamment en cas de difficultés à respirer.
- Après 1 semaine, le médecin de l'ARS rappelle le patient pour vérifier qu'il n'y a pas de complications et évalue si les critères de guérison sont remplis.

**Le numéro vert local est accessible tous les jours, week-end compris, de 8h à 18h au 0 801 90 24 15**  
pour toute information non médicale (appel gratuit).